



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRIEN
SEANCE DU 1^{er} juin 2023**

Séance du 1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 25 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membre en exercice : 14

Etaient présents :

Pour le conseil municipal :

M Hubert LE LANN, Mme Brigitte COURBEZ, M Marcel COSQUER, M Tristan CLOAREC, M Patrick ROUSVOAL, Mme Bernadette LALLOUET, Mme Patricia LEBARS, M Alain LE BIHAN, M Paul QUEMENER, Mme Jeanne REID, Mme Johanne RITZ.

Absents excusés : Mme Barbara PERRON, Mme Bernadette LALLOUET, Mme Jeanne REID, Mme Nathalie LAVILLETTE, Mme Patricia LE BARS

Procuration : Mme Barbara PERRON donne procuration à Mme Brigitte COURBEZ, Mme Bernadette LALLOUET donne procuration à M Paul QUEMENER, Mme Jeanne REID donne procuration à M Tristan CLOAREC, Mme Patricia LE BARS donne procuration à M Hubert LE LANN.

Secrétaire de séance : M Paul QUEMENER

Présentation de la séance

Ordre du jour :

- Attribution des lots du marché de liaison du réseau d'eau

Questions diverses :

- Devis terrain d'entraînement
- Présentation de la rupture conventionnelle
- Subventions

Préambule :

La séance débute par la distribution des PV des séances des 30 mars et 12 avril pour éventuelles remarques.

Ordre du jour

- **Délibération n° 16-2023 : Attribution du marché de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable**

Monsieur le Maire présente la note rédigée par le SBEA, présentée en commission « appel d'offres », visant à éclairer la décision de l'attribution des lots du marché cité en objet.

Lot 1 : Réseau de refoulement :

Liste des entreprises ayant répondu

- Lagadec
- JPC TOULGOAT
- EUROVIA
- EIFFAGE
- LE DU TP
- TPC
- SPAC
- CISE TP
- OUEST TP

Notes :

	Note valeur technique (sur 40 points)	Note prix (sur 60 points)	Note globale
LAGADEC	26.0	40.7	66.7
JPC / TOULGOAT	34.0	60.0	94.0
EUROVIA	28.0	38.9	66.9
EIFFAGE	36.0	38.2	74.2
LE DU TP	34.0	44.1	78.1
TPC	34.0	41.7	75.7
SPAC	38.0	49.6	87.6
CISE TP	40.0	34.4	74.4
OUEST TP	38.0	37.6	75.6

Lot 2 : Station de pompage

Liste des entreprises ayant répondu

- Saur
- Feljas et Masson
- Le Du

	Note valeur technique (sur 40 points)	Note prix (sur 60 points)	Note globale
SAUR	38.0	52.9	90.9
FELJAS ET MASSON	38.0	36.0	74.0
LE DU	40.0	60.0	100.0

Le conseil municipal est sollicité pour délibérer au sujet du choix des entreprises, et valide les choix de la commission appel d'offres.

Lot 1 : JPC/TOULGOAT

Lot 2 : Le Du Industries

Un conseiller municipal vote contre l'attribution du lot 2 suite aux résultats des travaux réalisés pour la commune de HUELGOAT par la même entreprise. Ce même élu s'interroge sur les écarts de prix à prestation équivalente de certaines propositions, et fait part de ses craintes relatives aux variables d'ajustement (personnel ? équipement ?)

Le conseil municipal rappelle que les propositions ont été chiffrées dans le détail et que les entreprises mieux-disantes ne proposaient pas forcément de prestations à la baisse.

Questions diverses

- Terrain de foot

A la demande de l'ESBH, une demande de devis relative à la rénovation du terrain de football a été demandé à une société à la société Sparfel. Celle-ci a fait parvenir un devis pour la rénovation du terrain de football d'entraînement d'un montant de 16 869,60 € TTC.

Les élus discutent le bien fondé de cette rénovation, sachant qu'il avait été acté dans le passé que la commune ne financerait plus ce type d'opération étant donné qu'un financement avait été débloqué 2 ans auparavant.

Cependant, dans la mesure où cette rénovation serait bénéfique pour l'école, un avis favorable a été donné par les élus.

- Rupture conventionnelle

Le mécanisme de rupture conventionnelle est présenté aux élus communaux.

- Subventions

Le tableau des demandes de subventions des associations est étudié à l'issue de la séance.

Délibération n° 16-2023 : Attribution du marché de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable

SIGNATURES	
M le Maire, M Hubert LE LANN	
Le secrétaire de séance,	

Date d'envoi en préfecture :